



Conseil économique et social

Distr. générale
20 décembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-quatrième session

26 février - 1^{er} mars 2013

Point 4 m) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour information : classifications économiques et sociales internationales

Classifications statistiques internationales

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport fournit des données actualisées sur les mesures d'élaboration et d'application de classifications statistiques internationales dans divers domaines. Il présente notamment à la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies les résultats des travaux de la mise à jour de la Classification centrale de produits, conformément à la proposition avancée lors de la quarante-troisième session de la Commission. La Commission est invitée à prendre acte du rapport.

* E/CN.3/2013/1.



I. Introduction

1. Le présent rapport fait le point des principales activités menées dans le domaine des classifications statistiques internationales depuis la quarante-troisième session de la Commission de statistique de l'ONU, tenue en 2012.
2. Les informations contenues dans ce rapport se fondent sur les contributions fournies par les organisations en charge des activités spécifiques.

II. Activités de classification menées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique

A. Classification internationale de la criminalité à des fins statistiques

3. En 2012, la Commission de statistique et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ont convenu de l'importance d'établir une classification internationale des infractions à des fins statistiques et ont demandé à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et à l'Institut national de statistique et de géographie (INEGI) du Mexique d'évaluer la faisabilité ce projet.
4. L'établissement d'une classification des infractions a été entamé par une Équipe spéciale formée en 2009 par la Conférence des statisticiens européens, qui a dans un premier temps mis au point un ensemble de principes sur lesquels pourrait reposer un système international de classification des infractions. En 2011, l'équipe a conclu ses travaux en élaborant le système international de classification des infractions, approuvé par la Conférence en juin 2012.
5. Le système de classification a fait l'objet d'un premier essai au cours des mois de juillet à septembre 2012, impliquant 16 pays volontaires d'Europe, des Amériques et d'Asie¹. Ce test a confirmé la possibilité de mettre au point une classification internationale de la criminalité à des fins statistiques sur la base des principes définis dans le système. L'établissement d'une telle classification se heurte principalement à la grande variété des définitions du terme « infraction » découlant de la diversité des systèmes juridiques nationaux. Pour pallier ce problème, le système se fonde sur la description factuelle des infractions plutôt que sur la codification et les dispositions juridiques; les différents niveaux de la classification sont définis en tenant compte de facteurs tels que la cible de l'acte/l'événement, son degré de gravité, l'intention de l'auteur, le degré d'accomplissement de l'infraction et le domaine concerné. Pendant la phase d'essai, cette approche s'est avérée concluante.
6. Les pays qui ont participé à l'essai se sont également lancés dans un débat informel sur le système et élaboré l'ébauche préliminaire de la classification.

¹ Pays ayant participé au premier essai du système international de classification des infractions : Allemagne, Australie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Équateur, États-Unis d'Amérique, France, Italie, Mexique, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord et Suisse. L'Afrique du Sud a été invitée à participer à cet essai mais n'a pas répondu à la demande.

L'UNODC et l'INEGI présentent à la Commission de statistique une proposition de processus de consultation ainsi qu'un plan de finalisation de la classification complète qui doit être transmis à la Commission en 2015 (voir E/CN.3/2013/10). Le programme de travail prévoit une consultation avec un large panel de pays de différentes régions dotés de divers systèmes d'enregistrement des infractions et inclut l'établissement d'une classification assortie de définitions, d'exemples d'inclusion et d'exclusion et la finalisation d'un manuel aux fins de son application.

III. Activités de classification menées par l'Organisation internationale du Travail

A. Classification internationale type des professions

7. Les activités récentes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) liées à la Classification internationale type des professions 2008 (CITP-08) se sont concentrées essentiellement sur l'assistance nécessaire pour sa mise en œuvre aux niveaux national et international. L'assistance a revêtu différentes formes, notamment la participation à un forum de discussion en ligne sous l'égide de Eurostat (ouvert à tous les pays), l'organisation d'ateliers de formation aux niveaux national et régional et une assistance technique directe, ainsi que la rédaction et la diffusion de la documentation pertinente.

8. Le Volume 1 de la CITP-08 intitulé « Structure, group definitions and correspondence tables », a été publié en anglais en mai 2012 (également disponible sur le site Internet de l'OIT). Les définitions détaillées des groupes inclus dans cette publication se fondent sur les informations disponibles sur le site Web de l'Organisation internationale du Travail en juillet 2009. Ce volume inclut aussi des notes méthodologiques qui fournissent des conseils sur l'application de la Classification internationale type des professions au niveau national (CITP). Des versions française, espagnole et russe sont en cours de préparation. Le Volume 2 de la CITP-08, intitulé « Index of occupational titles » sera disponible en anglais et en français au début de l'année 2013, et en espagnol et en russe dès que possible par la suite.

9. Conformément aux recommandations formulées par le Groupe d'experts des classifications statistiques internationales, l'OIT élabore un rapport évaluant la pertinence d'entamer une révision ou la mise à jour de la CITP-08 ou de ne pas la modifier pour l'instant. Ce rapport sera examiné lors de la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail qui se tiendra en octobre 2013. Le Département des statistiques de l'OIT consulte les experts nationaux sur la classification des professions afin de veiller à ce que tous les problèmes et soucis rencontrés lors de la mise en œuvre de la CITP-08 aient été identifiés et pris en compte lors de la préparation du rapport.

B. Classification internationale d'après la situation dans la profession

10. L'OIT a commencé à travailler à la formulation de propositions aux fins de la révision de la Classification internationale d'après la situation dans la profession

(CISP-93). Cette classification a été adoptée dans une résolution de la Quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail en janvier 1993. Les emplois sont classés en fonction du type de contrat explicite ou implicite qui unit le titulaire du poste à l'unité économique dans laquelle il est employé. Cinq catégories principales sont répertoriées : employé, employeur, travailleur indépendant, membre d'une coopérative de production et travailleur familial. Les quatre dernières catégories peuvent être regroupées sous le groupe « les indépendants ».

11. Il est à craindre que ces catégories ne fournissent plus suffisamment d'informations pour superviser de façon adéquate l'évolution des contrats d'emploi qui, dans de nombreux pays, brouillent les frontières entre les emplois indépendants et les emplois salariés. Il semble également que la classification ne fournisse pas suffisamment de détails aux fins des statistiques pour répondre de manière adéquate aux besoins des utilisateurs. En 2008, la dix-huitième Conférence internationale des statisticiens du travail a analysé l'évolution de la structure de la population active, et donc identifié la nécessité de revoir la CIP-93, au rang de priorité pour les futurs travaux méthodologiques de l'OIT en matière de statistiques du travail.

12. L'OIT a également élaboré une proposition de révision et d'extension détaillée des normes en matière de statistiques sur l'emploi, le chômage et le sous-emploi. Ces nouvelles normes seront examinées en vue de leur adoption lors de la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail en octobre 2013 sous la forme d'une résolution sur les statistiques en matière de population active et de travail. Cette révision aura probablement une incidence significative sur la portée et la nature des statistiques fondées sur la situation dans la profession et fera bouger les frontières, aux fins des statistiques, entre l'emploi et d'autres formes d'activité. Toutefois, il est difficile de formuler une proposition complète pour la révision de la classification de la CIP-93 susceptible d'être examinée lors de la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail, car toute résolution sur la situation dans l'emploi devrait prévoir les résultats des débats relatifs aux statistiques en matière de population active et de travail lors de la même conférence.

13. Dès lors, l'OIT prépare un document de réflexion répertoriant les problèmes rencontrés par la CIP-93, ainsi que les différentes pratiques nationales existantes en matière de statistiques sur la situation dans la profession et d'autres aspects de la relation de travail. Ce document doit aussi préciser les différentes façons dont la CIP-93 peut être modifiée et/ou d'autres classifications types et variables peuvent être élaborées en complément de la situation dans la profession, de manière à refléter la réalité et les problèmes économiques et sociaux contemporains. Il inclura plusieurs options aux fins de la révision de la CIP-93 tributaire des résultats éventuels des débats lors de la Conférence internationale des statisticiens du travail sur les normes en matière de population active et les statistiques du travail. Ce document est censé servir de base aux discussions du groupe de travail sur la révision de la CIP-93 au cours de la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail, afin de chercher à dégager des orientations eu égard aux options proposées et définir la meilleure façon de poursuivre la révision de la CIP-93.

IV. Activités de classification menées par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

A. Travaux de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

14. La révision de la Classification internationale type de l'éducation a été requise par les États membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) lors de la trente-quatrième session de la conférence générale de l'UNESCO tenue en octobre 2007 suite à l'évolution des systèmes d'éducation nationaux (en particulier dans l'enseignement de niveau tertiaire) observée depuis la révision de 1997. Suite à un examen initial par un groupe d'experts, il a été décidé que la révision serait menée en deux temps selon les deux axes principaux de la classification croisée de la Classification internationale type de l'éducation (CITE) : les niveaux et les domaines d'éducation.

15. Un examen approfondi incluant des débats au niveau régional et une consultation globale impliquant des membres du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales² a eu lieu entre 2008 et 2011. Il a permis de définir un cadre révisé des niveaux d'éducation (CITE 2011), approuvé lors de la trente-sixième session de la Conférence générale de l'UNESCO tenue en novembre 2011. La révision de 2011 s'est traduite par deux classifications parallèles des programmes éducatifs (CITE-P) et les niveaux de qualification atteints (CITE-A).

16. La révision des domaines de l'éducation a commencé en 2012 et devrait être terminée en 2013 et présentée aux fins de son approbation lors de la trente-septième session de la Conférence générale de l'UNESCO prévue à la fin de l'année.

B. Mise en œuvre de la Classification internationale type de l'éducation (CITE) 2011

17. L'Institut de statistique de l'UNESCO a commencé de fournir aux pays une formation et d'autres formes d'appui pour les aider à adapter leur système de fourniture de données sur l'éducation à la nouvelle Classification internationale type de l'éducation (CITE) à temps pour les premières enquêtes internationales prévues en 2014. Depuis novembre 2011, des ateliers régionaux ont été organisés pour les États arabes, l'Asie centrale, l'Asie de l'Est, l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Afrique de l'Est et du Sud et l'Asie du Sud et de l'Ouest. Le reste des régions en développement seront ciblées en 2013. Eurostat et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont pris l'initiative d'aider et de prêter conseil aux États membres et à leurs pays partenaires.

18. En outre, les équipes de conseillers régionaux et thématiques en statistique de l'Institut de statistique de l'UNESCO basées en Afrique, dans les États arabes et en Amérique latine ont fourni un appui local aux statisticiens et à leurs homologues

² Le Groupe d'experts a été renommé « Groupe d'experts des classifications statistiques internationales ».

nationaux dans leurs régions respectives, dans le cadre de leurs activités ordinaires avec les pays.

19. L'Institut de statistique de l'UNESCO travaille actuellement à l'élaboration d'un manuel d'utilisation pour fournir aux pays des orientations et des exemples. Eurostat et l'OCDE produisent également des matériels similaires pour les enquêtes réalisées par leurs États membres respectifs.

20. L'Institut de statistique de l'UNESCO et ses partenaires de collecte de données sur l'éducation, Eurostat et l'OCDE, adaptent leurs enquêtes sur l'enseignement à la nouvelle CITE et collaborent avec des pays aux fins de l'adaptation de leurs qualifications et programmes éducatifs à la CITE 2011. Les premières enquêtes internationales sur l'éducation seront lancées en 2014.

C. Révision des domaines de l'éducation de la Classification internationale type de l'éducation

21. Parallèlement aux activités d'appui à la mise en œuvre de la CITE 2011, les travaux ont commencé en vue de réviser les domaines de l'éducation de la CITE 1997. Un nouveau groupe consultatif technique constitué pour diriger cette révision s'est réuni pour la première fois en mai 2012 à Montréal (Canada). Ses membres sont des experts en classification ou en éducation désignés par des organisations (Eurostat, OCDE et OIT) ou des organismes partenaires (le Groupe d'experts des classifications internationales des Nations Unies) et des spécialistes issus de régions en développement (Asie, Afrique et Amérique latine).

22. Une classification hiérarchique à trois niveaux qui se fonde sur les domaines de l'éducation de la CITE 1997 et la classification des domaines de l'éducation et de la formation d'Eurostat 1999 ont été élaborées et vérifiées en détail par les membres du Groupe. Un projet final sera prêt à la fin de l'année 2012 en vue d'une consultation mondiale de l'ensemble des États membres de l'UNESCO, comme cela a été le cas en 2010 pour la révision des niveaux d'éducation. Les Ministres de l'enseignement et les bureaux de statistique nationaux seront consultés, à l'instar du Groupe d'experts des classifications internationales.

23. Au terme de la consultation mondiale, prévue au début de l'année 2013, un cadre révisé final sera défini. L'objectif est de soumettre une version finale pour adoption par la Conférence générale de l'UNESCO lors de sa trente-septième session.

V. Activités de classification menées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

A. Adoption de la version 2.1 de la Classification centrale de produits, élargie afin de permettre à la FAO d'inclure davantage d'informations sur l'agriculture

24. Étant donné les progrès accomplis aux fins de l'intégration des produits agricoles dans la version 2 de la Classification centrale de produits, et le renforcement de l'harmonisation entre ladite Classification et le Système harmonisé

en juillet 2011, le Groupe de travail sur la coordination des statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a approuvé la mise en œuvre de la Classification centrale de produits et reconnaît celle-ci comme étant le principal système de classification pour les produits agricoles dans le domaine de la production. Toutefois, en tant que schéma général, la Classification centrale de produits fournit moins de détails sur l'agriculture que ceux requis par la FAO. Par conséquent, lors du déploiement de la Classification, la FAO utilisera une structure élargie afin de ventiler davantage les statistiques disponibles en matière d'agriculture. Cette structure permet de remédier aux limites imposées par le manque d'informations sur les produits primaires dans la Classification centrale de produits à cinq chiffres, en ajoutant des détails au-delà du niveau de la sous-classe (sixième niveau³) (voir exemples ci-dessous). Le Groupe d'experts des classifications internationales a approuvé l'inclusion de l'élargissement en matière d'agriculture sous la forme d'une annexe sectorielle de la version 2.1 de la Classification centrale de produits.

Exemple d'élargissement de la Classification centrale des produits pour les légumes secs

<i>Groupe</i>	<i>Classe</i>	<i>Sous-classe</i>	<i>Définition</i>
017			Légumes secs (plantes légumineuses)
	0170		Légumes secs (plantes légumineuses)
		01709	Légumes secs, non classés ailleurs
		01709.01	Doliques, secs
		01709.02	Pois cajan
		01709.03	Pois bambara
		01709.04	Vesces
		01709.05	Lupins
		01709.90	Légumes secs non identifiés

B. Participation de la FAO dans l'examen du Système harmonisé

25. Depuis 2008, la FAO a contribué considérablement à l'examen du Système harmonisé (SH). L'édition 2012 du Système inclut ainsi plus de 300 nouvelles entrées dans les domaines de l'agriculture et de la pêche. Le SH est donc mieux adapté et plus utile aux fins de statistique en matière d'agriculture et de pêche et établit une véritable correspondance et harmonisation avec la Classification centrale de produits. À l'occasion de la quarante-deuxième session du sous-comité d'examen en novembre 2011, la FAO a réitéré sa volonté de collaborer avec l'Organisation

³ Comme les renseignements FAO peuvent contenir plus de 9 éléments, la Classification centrale de produits a été élargie pour osciller entre 0 et 99 positions (.00-.99); en revanche, dans le modèle type de la Classification centrale de produits, chaque niveau peut être divisé au maximum en neuf sous-niveaux.

mondiale des douanes (OMD) aux fins de la mise à jour et de l'optimisation du SH 2017. En conséquence, une nouvelle proposition fut adressée lors de la quarante-troisième session du sous-comité d'examen en mai 2012 et fait actuellement l'objet d'une évaluation par les membres de l'OMD. Cette nouvelle proposition est assez complète et, outre les produits issus de la pêche et de l'agriculture, elle couvre les produits de la sylviculture et les intrants agricoles. Les organisations partenaires ont participé à la préparation de la proposition de la FAO, notamment : la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA), l'U.S. Fish and Wildlife Service, le Département d'État américain, Eurostat, l'Organisation internationale des bois tropicaux, la Commission économique pour l'Europe, la Fédération allemande des constructeurs de machines-outils, l'association brésilienne des fabricants de machines et équipements et l'association argentine de producteurs de semis direct.

C. Questionnaire de la FAO concernant les classifications nationales des produits agricoles et alimentaires

26. La FAO a élaboré un questionnaire sur les classifications nationales utilisées pour les produits agricoles et alimentaires afin d'évaluer les pratiques des pays et la mesure selon laquelle les normes internationales sont appliquées, en particulier en ce qui concerne la Classification centrale de produits. Le questionnaire vise aussi à comprendre la manière dont les classifications sont gérées (c'est-à-dire stockées, conservées et diffusées) et à identifier les besoins nationaux en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités dans ce domaine. Les résultats de l'enquête sont censés générer des données utiles afin d'alléger la charge des pays liée à l'établissement des rapports et d'améliorer le système de collecte des données de la FAO, et d'optimiser ainsi l'harmonisation des données relatives à l'agriculture et l'alimentation au niveau international.

27. Le questionnaire a été envoyé pour la première fois entre janvier et février 2012 aux bureaux de statistique nationaux et au Ministère de l'agriculture de 68 pays. Le questionnaire était rédigé en anglais et disponible en version papier et en ligne (à l'adresse suivante : www.surveymonkey.com/s/faoclassifications). Trente-cinq pays (parmi lesquels 11 sont membres de l'Union européenne) ont répondu au questionnaire, avec un taux de réponse total de 51 % en l'espace d'environ un mois. Plus de 90 % des sondés ont indiqué qu'ils utilisaient la Classification centrale de produits ou un système connexe aux fins des statistiques agricoles. Le questionnaire a fait l'objet d'un second envoi en novembre et décembre 2012, en anglais, espagnol et français.

D. Base de données en ligne sur les classifications des marchandises FAOSTAT

28. La FAO a élaboré une base de données dans laquelle la liste des marchandises FAOSTAT (base de données statistiques fondamentales de l'Organisation) est organisée, stockée et peut être consultée. Elle inclut des fonctions de recherche par codes et mots clés et permet à l'utilisateur de lancer facilement une recherche et d'afficher les correspondances entre la liste, la Classification centrale de produits et le Système harmonisé. La base de données contient aussi des tables de correspondance entre la liste et certaines listes de produits agricoles utilisées au

niveau national. À ce stade, les informations sur les classifications nationales sont fournies par le projet CountrySTAT. À l'avenir, il devrait être étendu à l'ensemble des pays. La base de données est disponible sur la page Web de la Division de statistique de la FAO sur les classifications⁴; elle est actuellement disponible uniquement en anglais.

E. Gestion des classifications : extension du Système simple d'organisation de connaissances (Simple Knowledge Organization System)

29. L'équipe chargée des normes et services relatifs aux connaissances de la FAO, dans le cadre de ses activités visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de gestion des informations, a participé au développement d'une extension du Système simple d'organisation de connaissances déjà populaire, une recommandation du World Wide Web Consortium (W3C)⁵ afin de répondre aux besoins des systèmes de classification. Cette nouvelle ébauche de norme « XKOS » vise donc à faciliter l'interopérabilité des microdonnées et des macrodonnées relevant ou non du domaine des statistiques et revêt un caractère complémentaire eu égard aux normes existantes telles que l'échange de données et de métadonnées statistiques, l'initiative de documentation des données (Data Documentation Initiative) et le cube de données du cadre de description des ressources (Resource Description Framework Data Cube). Grâce à la mobilisation d'organisations telles que l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques, l'Université nationale d'Irlande, Le Centre de population de l'Université du Minnesota, le Bureau des statistiques du travail des États-Unis, l'Institut des sciences sociales de Leibniz, la Fondation des données publiques et la FAO, XKOS sera bientôt publiée sous la forme d'une ébauche de travail et ouverte aux observations de la communauté statistique. Cette proposition d'extension à la SKOS peut très bien servir de base aux fins du renforcement de la visibilité des données statistiques et de leur accès sur le Web sémantique ainsi que d'un mécanisme capable de tenir à jour et de diffuser des systèmes de classification selon un format normalisé, transsectoriel et susceptible d'être lu par une machine.

VI. Travaux de classification au sein de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

A. Groupe de travail sur les classifications internationales

30. Lors de sa sixième réunion en novembre 2011, la Conférence statistique des Amériques a approuvé la création d'un Groupe de travail sur les classifications internationales. L'objectif principal du Groupe de travail est d'aider les pays de la région à adopter ou adapter les nouvelles versions des classifications

⁴ <http://www.fao.org/economic/ess/ess-standards/commodity/fr>.

⁵ Une recommandation W3C est l'étape finale d'un processus de ratification du groupe de travail du World Wide Web Consortium (W3C) concernant une norme technique. Cette dénomination signifie que le document a été soumis à une revue publique et aux membres de l'organisation W3C. Son but est de standardiser la technologie Web (www.w3.org/TR/2009/REC-skos-reference-20090818).

internationales, pour favoriser la production de statistiques officielles dans le cadre des différents programmes statistiques.

31. La première réunion de ce groupe de travail s'est tenue du 10 au 14 septembre 2012 à Santiago (Chili). Douze pays étaient représentés : l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, le Honduras, le Mexique, le Panama, le Paraguay, le Pérou et l'Uruguay, ainsi que le Secrétariat de la Communauté andine, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales et l'OIT.

32. L'objectif de cette première réunion visait à présenter aux participants la finalité, la portée et l'organisation du groupe de travail, ainsi que le projet de programme de travail et les mécanismes susceptibles de faciliter leurs tâches, tels que le forum en ligne. Cette réunion avait aussi pour but d'établir un premier aperçu du statut actuel des activités de classification dans les pays participants (les classifications relevant du champ d'activité du groupe de travail), de rassembler des informations sur les enjeux clés au niveau de l'interprétation et de l'application des classifications et d'évoquer les mesures à prendre pour aider les pays à les mettre en œuvre.

33. Les pays participants ont préparé des documents et des présentations sur l'état actuel de la mise en œuvre des classifications internationales et le plan de mise en œuvre des nouvelles classifications dans différents programmes statistiques pour leur pays respectif. En vertu du champ d'action du groupe de travail défini, ces documents ont trait à la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, à la Classification centrale de produits, à la Classification internationale type des professions et au Système harmonisé. Les informations fournies pour chacune de ces classifications incluent : le moment auquel toute classification a commencé ou devrait commencer, le niveau d'adaptation de la classification nationale, si la classification a été adoptée ou adaptée au sein de programmes statistiques spécifiques ou du système de comptabilité nationale et si des activités (et quel type d'activités) ont été menées pour conserver ou convertir des séries chronologiques. Les présentations abordent aussi les problèmes rencontrés lors de l'adaptation nationale de la classification internationale (y compris les problèmes techniques, administratifs et autres) et la manière dont ils ont été résolus et si une assistance supplémentaire s'est avérée nécessaire.

34. Les informations générées lors des séances de questions/réponses au cours de la réunion, ont permis non seulement d'obtenir des orientations de la part des dépositaires internationaux (notamment sur les produits ou les activités spécifiques relevant de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique et de la Classification centrale de produits) mais aussi de mettre en exergue la nécessité de proposer différents niveaux de formation eu égard à ces classifications.

35. En outre, les présentations, commentaires et contributions des pays participants ont rendu possible l'identification des atouts et des besoins des pays et ont conduit à l'identification de solutions.

36. Mesures nécessaires recensées lors de cette première réunion afin de répondre aux besoins des pays :

- a) Promouvoir davantage encore la création de services spécifiques responsables des classifications au sein des bureaux de statistique nationaux;
- b) Élaborer des mécanismes aux fins du transfert des connaissances sur les classifications;
- c) Promouvoir la collaboration horizontale entre les bureaux de statistique nationaux dans le domaine des classifications;
- d) Assurer un appui direct des dépositaires des classifications afin de résoudre les questions conceptuelles et pratiques en matière de classification;
- e) Garantir la disponibilité d'une version en langue espagnole de la Version 2 de la Classification centrale de produits et des modifications de la Version 2.1;
- f) Garantir la disponibilité d'une version en langue espagnole du Guide de mise en œuvre de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, *révision 4*;
- g) Assurer la continuité de l'existence et des activités du Groupe de travail sur les classifications internationales;
- h) Proposer des options aux fins de la formation sur les classifications;
- i) Promouvoir le Groupe de travail et ses activités auprès d'une palette élargie d'utilisateurs;
- j) Former les sous-groupes axés sur des tâches spécifiques au sein du programme de travail du Groupe de travail.

37. Afin de remédier à certains de ces problèmes, le Groupe de travail a créé deux sous-groupes :

- a) Un sous-groupe dédié aux traductions en espagnol des versions 2 et 2.1 de la Classification centrale de produits (sur la base d'une liste d'éléments à jour), ainsi que du Guide de mise en œuvre de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, *révision 4*; et
- b) Un sous-groupe dédié à l'élaboration d'un programme de formation et de supports pédagogiques pour les classifications relevant des activités du Groupe de travail.

38. Le Groupe de travail élaborera l'ensemble des documents et des mesures liés à la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, la Classification centrale de produits et la Classification internationale type des professions par et pour les pays concernés, c'est-à-dire qu'il va concevoir des outils et des programmes pour aider les pays dans leurs efforts de mise en œuvre des classifications. Une fois appliquées et approuvées par les États membres du Groupe de travail, ces ressources seront disponibles pour les autres pays de la région de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

39. Actuellement, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la Communauté andine rédigent des documents destinés à solliciter des financements auprès des organisations qui soutiennent ce projet.

40. La deuxième réunion du Groupe de travail devrait se tenir au cours de la première semaine du mois de juin 2013.

VII. Activités de classification menées par la Division de statistique

41. Lors de quarante-troisième session en 2012, la Commission de statistique des Nations Unies a pris acte du rapport du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales, dans lequel le Groupe d'experts a proposé différents projets à déployer au cours des deux prochaines années. Le Groupe d'experts a décidé de constituer un sous-groupe pour examiner les propositions de révision de la Classification par grandes catégories économiques, un sous-groupe pour examiner la proposition d'établir une classification internationale des fonctions de l'entreprise et un sous-groupe pour la mise à jour de la Classification centrale de produits. La section ci-après décrit les projets déployés par la Division de statistique sous la direction ou avec la participation du Groupe d'experts.

A. Examen de la Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle

42. Le Groupe d'experts des classifications statistiques internationales a instauré une pratique en vertu de laquelle les classifications sont vérifiées régulièrement tout au long de son mandat afin de s'assurer qu'elles proposent une structure et des informations adaptées aux fins de la production de statistiques, reflétant les situations actuelles.

43. La question de vérifier voire éventuellement de réviser la Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle a été soulevée lors de différentes réunions du groupe d'experts au cours des dernières années en l'absence toutefois de toute formulation de problème concret. Plus récemment, d'autres experts, tels que le Groupe d'experts sur les indices des prix à la consommation lors de sa réunion qui s'est tenue à Genève du 30 mai au 1^{er} juin 2012, ont également affirmé qu'il était nécessaire et urgent de réviser de façon approfondie la Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle.

44. Depuis l'introduction de la Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle en 1999, les produits proposés sur les marchés de consommation ont évolué sensiblement. De nombreux nouveaux produits sont apparus, d'autres sont devenus obsolètes ou ont disparu des marchés et les modèles de consommation ont changé. De nouveaux produits ou des produits modifiés ont également rendu les limites entre certaines catégories de la Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle plus floues. Par conséquent, il est nécessaire d'examiner et de mettre à jour cette nomenclature afin de veiller à ce qu'elle propose une structure adéquate aux fins de l'enregistrement des modes de consommation des ménages et d'autres phénomènes.

45. À titre de première étape dans le cadre d'un processus d'évaluation mené à l'échelle mondiale en vue d'apprécier l'ampleur d'une révision de la nomenclature, un questionnaire a été compilé et distribué aux bureaux de statistique nationaux et à d'autres utilisateurs de la nomenclature. Ce questionnaire vise à recevoir des propositions, des descriptions de problèmes et des observations générales sur la version actuelle de la nomenclature que les utilisateurs souhaitent voir prises en compte dans le processus de révision.

46. Le questionnaire devrait faire l'objet de discussions avec un grand nombre d'utilisateurs de la classification dans les bureaux de statistique, notamment des analystes, des experts en classification et des producteurs de statistiques recourant à la Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle (par ex., les indices de prix, les enquêtes sur le budget des ménages, la parité de pouvoir d'achat et la comptabilité nationale, etc.).

47. Le questionnaire inclut un jeu de questions prédéfini sur les questions conceptuelles et structurelles, les questions intersectorielles et les questions de contenu et de limite. Il permet aussi aux sondés de soulever de nouvelles questions.

48. Au moment de rédiger le présent rapport, le processus de consultation à l'échelle mondiale n'est pas encore terminé et les résultats ne sont pas encore disponibles.

49. Le Groupe d'experts des classifications statistiques internationales présentera lors de sa prochaine réunion en 2013 les résultats de ce questionnaire et prètera conseil au dépositaire de la Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle afin de remédier à ces problèmes et de déployer le processus de révision de façon efficace.

B. Révision de la Classification par grandes catégories économiques

50. Le mandat du sous-groupe technique chargé de la révision de la Classification par grandes catégories économiques stipulait que le sous-groupe devait réviser la classification existante et l'améliorer à quatre niveaux :

- a) Redéfinir sa structure pour mieux refléter la réalité économique actuelle;
- b) Élargir son champ d'application, notamment eu égard aux services et aux produits;
- c) Améliorer les documents explicatifs afin d'aider les compilateurs et les utilisateurs de données diffusées en vertu de la classification; et
- d) Fournir des tables de correspondance à jour liant la Classification à d'autres classifications statistiques.

51. De plus, une attention particulière doit être accordée à la définition de biens intermédiaires. La Classification révisée doit être soumise pour approbation auprès de la Commission de statistique lors de sa quarante-cinquième session en 2014.

52. La première réunion du sous-groupe technique était virtuelle et s'est tenue du 7 au 18 mai 2012 afin de discuter de a) la portée et de l'objet de la Classification par grandes catégories économiques; b) la description des catégories de la Classification; et c) l'organisation du travail. Les conclusions indiquent l'objectif principal de la Classification qui est de présenter le commerce international au niveau des catégories d'utilisation finale du Système de comptabilité nationale, à savoir la consommation intermédiaire et finale et la formation brute de capital fixe; d'ajouter des services et de renforcer la visibilité d'une dimension biens/services dans la Classification; d'améliorer la visibilité d'importants secteurs économiques dans la Classification; et, si possible, d'inclure les distinctions suivantes :

a) Produits primaires versus produits traités; b) Produits intermédiaires face aux produits finis; c) Intermédiaires génériques face aux intermédiaires personnalisés.

53. Actuellement, un projet de proposition de révision de la Classification par grandes catégories économiques est en cours d'élaboration et doit être finalisé en 2013 par le sous-groupe technique. Il comprend un premier niveau de grandes catégories économiques, un deuxième niveau établissant la distinction entre des produits et services et un troisième niveau incluant les catégories d'utilisation finale de la consommation intermédiaire, de la formation de capital et de la consommation finale, qui sont à leur tour ventilées en produits intermédiaires génériques et produits intermédiaires personnalisés et en produits de consommation finale durables, semi-durables et non-durables.

C. Élaboration d'une classification aux fins de l'externalisation de fonctions de l'entreprise

54. Dans leur quête de gains d'efficacité et de réduction des coûts du travail, les sociétés déplacent de plus en plus les fonctions d'entreprise qui sont actuellement assurées sur place ou externalisées sur le sol national vers des entreprises apparentées ou non, situées à l'étranger. Cette évolution se traduit habituellement par une fuite des postes à l'étranger, altérant ainsi l'emploi et l'activité économique. Lors de deux récentes études (menées en 2007 et 2012), plusieurs pays européens ont tenté de mesurer l'approvisionnement international des fonctions de l'entreprise. Comme caractéristique importante de l'étude, on note la ventilation des activités menées par les entreprises en une série de fonctions relevant du cœur de métier de l'entreprise et de soutien des besoins opérationnels. Les fonctions liées au cœur de métier correspondent aux activités clés de l'entreprise. Les fonctions de soutien, appelées également activités connexes, sont menées afin de permettre ou de faciliter la production de biens ou de services. Les fonctions de soutien incluent les services tels que la distribution, le marketing, le service après-vente, les technologies informatiques et de communication, l'administration ou la recherche et le développement.

55. Pour comparer les résultats des études européennes et les reproduire au niveau international, il convient d'élaborer une classification harmonisée des fonctions de l'entreprise. Une telle classification requiert de dépasser la ventilation traditionnelle par produit ou activité, que l'on retrouve dans la Classification centrale de produits ou la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique et doit proposer des catégories plus pertinentes eu égard à la manière dont les sociétés structurent leurs opérations. Une telle classification revêtirait un caractère essentiel aux fins de l'évaluation des chaînes de valeur mondiale ainsi que du rapprochement des fonctions de l'entreprise aux flux commerciaux internationaux. Un projet de classification incluant une correspondance avec les produits de la Classification centrale de produits a été peaufiné et présenté au Groupe d'experts des classifications statistiques internationales qui a confié à un sous-groupe technique le soin d'élaborer une nouvelle classification.

56. Une classification basique des fonctions de l'entreprise existe déjà et est en cours d'actualisation sur la base de l'expérience et des informations acquises en

2012 en Europe. La classification à jour sera abordée lors d'une réunion du sous-groupe technique au début de l'année 2013.

D. Classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques sur les budgets-temps

57. La réunion du Groupe d'experts de l'Organisation des Nations Unies sur la révision de la Classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques sur les budgets-temps s'est tenue à New York du 11 au 13 juin 2012.

58. Elle a rassemblé des experts nationaux, régionaux et internationaux œuvrant dans le domaine des enquêtes d'emploi du temps et les classifications des activités à prendre en compte dans les statistiques sur les budgets temps. Le but principal de la réunion était d'examiner la Classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques sur les budgets-temps afin de s'assurer qu'elle a une portée réelle pour un large éventail d'objectifs et qu'elle puisse être utilisée comme cadre de diffusion des statistiques sur les budgets-temps, susceptibles d'être comparées au niveau international et d'être pertinentes à la fois pour les politiques sociales et économiques. Des observations ont été formulées par des experts nationaux et internationaux et des représentants de pays dotés d'une expérience dans l'adaptation et l'utilisation de la classification dans sa version d'essai. Les débats entre la Division de statistique et les experts visant à finaliser la classification sont toujours en cours. La liste complète des recommandations est contenue dans le rapport final de la réunion⁶.

E. Mise à jour de la Classification centrale de produits (Version 2.1)

59. Lors de sa réunion en 2011, le Groupe d'experts a accepté de procéder à une mise à jour de la Classification centrale de produits au cours de l'examen prévu en 2012. Les participants ont rappelé qu'il s'agissait d'une « mise à jour » uniquement et non d'une « révision », axée sur l'amélioration des détails et de la structure de la classification dans des domaines spécifiques, et se limitant aux niveaux inférieurs de la classification uniquement.

60. Une proposition détaillée répertoriant les modifications à apporter à la Classification centrale de produits a été adressée à la Commission de statistique lors de sa quarante-troisième session en 2012 sous la forme d'un document de base, mentionné dans le rapport de la Commission.

61. Le projet complet de la structure finale et des notes explicatives de la version 2.1 de la Classification a été soumis sous la forme d'un document de base à la Commission de statistique pour adoption.

62. Ce projet final reflète les modifications proposées initialement en 2012, intégrées dans la structure précédente de la Classification centrale de produits. Conformément à la proposition formulée lors de la dernière session de la Commission, elles se fondent sur plusieurs éléments : a) l'évaluation régulière des

⁶ Accessible à l'adresse suivante : http://unstats.un.org/unsd/demographic/meetings/egm/EGM%20June%202012/list_of_docs.htm.

incidences des modifications découlant de l'adoption de la version 2012 du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH), qui constitue la base des sections 0 à 4 de la Classification; b) l'analyse des correspondances entre la Classification centrale de produits et la Classification internationale type des produits énergétiques (SIEC), en vue d'améliorer la comparabilité des deux nomenclatures; c) une proposition de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) tendant à adapter des sous-rubriques de la Classification dans certains domaines de l'agriculture et de la production alimentaire, afin que la Classification puisse être utilisée directement dans le cadre de la collecte de données statistiques agricoles; et d) les observations recueillies sur la Classification via la ligne de téléassistance sur les classifications de la Division de statistique. Aucune proposition supplémentaire n'a été adressée au cours de la période considérée.

63. La résolution d'une série de problèmes liés aux statistiques en matière d'énergie a été reportée; elle sera à l'ordre du jour lors de la prochaine révision prévue en 2017. Cette décision a été prise au terme de discussions approfondies qui ont mis en lumière des problèmes de définition qui doivent être clarifiés auprès des utilisateurs de la classification des produits énergétiques et peuvent nécessiter des ajustements au sein de cette classification. Faire évoluer la Classification centrale de produits sur la base des définitions actuelles de la classification des produits énergétiques aurait été prématuré et aurait pu engendrer un écart par rapport aux normes établies de la Classification centrale de produits.

64. Au terme des travaux liés à la structure mise à jour de la Classification centrale de produits, réalisés par le sous-groupe technique et approuvés ensuite par le Groupe d'experts, les bureaux de statistique nationaux et d'autres utilisateurs concernés ont été invités à formuler leurs observations finales.

F. Mise à jour du registre des classifications nationales

65. Une étude visant à actualiser le registre des classifications nationales, qui est conservé par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, a été lancée au cours du second semestre 2012. Les informations découlant de cette étude sont utilisées afin de fournir un aperçu de l'utilisation et de l'adaptation des classifications statistiques internationales pour les activités, produits, professions, dépenses et autres domaines.

66. Cette étude permet de recueillir des informations sur la structure et les détails des classifications nationales, leur relation avec les normes internationales pertinentes, les différences par rapport aux normes, les applications statistiques ou autres des classifications, l'état d'avancement de la mise en œuvre ou de la révision, l'existence de documents pédagogiques, ainsi que de recenser les problèmes rencontrés dans le cadre de l'adaptation ou de la mise en œuvre de la classification et les besoins en matière de renforcement des capacités.

67. Plus particulièrement, ces informations permettent d'évaluer l'état d'avancement de l'application des classifications qui viennent d'être révisées, telles que la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (Révision 4), la Classification centrale de produits (Version 2) et la classification internationale type des professions (CITP-08).

68. Au moment de la rédaction du présent rapport, environ 80 pays avaient adressé des informations sur plus de 250 classifications. Des informations détaillées sur ces classifications sont disponibles sur le site Web des classifications de la Division de statistique.

G. Activités de classification en cours au sein de la Division de statistique

69. La Division de statistique continue d'assurer la maintenance du site Web des classifications, de publier le Bulletin d'information sur les classifications et de répondre aux demandes formulées via la ligne de téléassistance sur les classifications.

70. La maintenance du site Web inclut aussi le développement de tableaux de correspondance et d'autres outils, répondant pour la plupart à des demandes d'utilisateurs. En outre, une nouvelle fonctionnalité permettant de publier des commentaires a été ajoutée sur le site Web afin de permettre aux utilisateurs de demander simplement des conseils supplémentaires, de mettre en exergue des lacunes dans les définitions actuelles sur les classifications ou de formuler explicitement des propositions de modification des classifications.

71. La ligne de téléassistance sur les classifications et le Bulletin d'information sur les classifications offrent aux utilisateurs, depuis de nombreuses années, des informations utiles sur l'évolution des classifications et des éclaircissements sur les points d'interprétation et de mise en œuvre. Ces outils permettent aux utilisateurs de proposer facilement toute modification susceptible d'être prise en compte lors des processus de révision à venir. Toutefois, comme le manque de ressources rend difficile le maintien de ces activités, il est proposé de suspendre celles-ci.